

Congrès National des AREC de France

- Assemblée Constitutive du 30 Septembre 2010 -

En présence des représentants de 15 AREC de France, Pierre DROUET, Président de l'AREC de la Sarthe, qui nous accueille, ouvre la séance de l'Assemblée constitutive de la future Fnarec.

Présents : Les AREC des départements :

A - Académie de Nantes :	44, 72, 49, 53, 85
B - Académie de Rennes :	35, 56, 22
C - Académie Centre Nord :	41, 45, 59, 75, (absent 37)
D - Académie Sud :	73, 64, 17, (absents 33, 13, 71, 42, 84)

Pierre DROUET ouvre la séance en faisant un rapide historique de la problématique. Dès 1987, au moment du lancement des AREC, 4 associations se sont déclarées. Il n'y avait donc pas de quoi organiser une fédération d'autant que les moyens financiers éventuels auraient plutôt été faibles. Aujourd'hui 15 AREC sont présentes et d'autres se sont excusées.

Il semble que le moment soit venu de se lancer dans le projet de fédération.

Certains regrettent de n'avoir pas pu discuter de cette proposition au sein de leur Conseil. P.DROUET rappelle que ces projets ont été envoyés en Juin dernier et qu'il aurait été sans doute possible d'en discuter localement.

Il rappelle que le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique par la voix de Mr Pierre MARSOLLIER en début de Congrès, est favorable à la création d'une fédération, et elle pourrait avoir son siège au 277 Rue Saint Jacques à PARIS.

Après discussions, il est maintenant clair que le rôle de la Fédération est multiple, rappelé comme suit, apportant ainsi un plus à ce qui existe déjà :

- Permettre les liens entre les retraités eux-mêmes, et les associations diocésaines ou académiques de retraités de l'Enseignement Catholique.
- Mettre en place une forme de solidarité entre AREC, par des aides ponctuelles, conseils, échanges d'informations ou de compétences... etc.
- Institutionnaliser un lien entre l'Enseignement Catholique et notre Fédération : nous poursuivons ainsi notre engagement d'enseignants ou des personnels dans l'enseignement Catholique au service de l'institution d'Eglise.
- Favoriser la création d'autres AREC là où elles n'existent pas encore.

Pierre DROUET souligne que la fédération ressemblera à ce que ses futurs membres en feront, notamment par son Conseil d'administration. Tout est donc à créer.

Chacun donne son point de vue puis son accord sur ces précisions.

P.DROUET propose un vote en deux temps :

- Le 1^e sur le principe de la Fédération
- Le 2^{ème} sur les statuts.

Nous passons au vote à bulletin secret :

sur **15** votants, **14** acceptent le principe, **1** s'abstient, et personne ne refuse.

- **Le principe de la fédération est donc accepté.**

Pierre DROUET, suggère que nous regardions ensemble les statuts qu'il avait déjà préparés avant la réunion pour être discutés en assemblée.

Le travail fut de bonne qualité, constructif et réaliste ; chacun ayant réellement le souci d'avancer dans la démarche.

Concernant l'article 9 : Assemblée générale ordinaire et plus particulièrement les votes, il est retenu que chaque membre (moral / chaque AREC) dispose d'une voix, celle du Président de son AREC et d'une voix supplémentaire par tranche de 100 adhérents déclarés, à concurrence de 3 voix supplémentaires, ceci afin de respecter les disparités parfois importantes entre AREC. Unanimité à ce sujet.

Pierre DROUET met le projet de statuts au vote, à bulletin secret :

sur 15 votants **14** votent pour, **1** s'abstient, **0** voix contre

- **La Fédération existe donc à partir de maintenant.**

On passe ensuite à l'élection des membres du Conseil d'administration.

Après discussion et sur proposition de P. DROUET il se fera comme suit :

- 1 un membre représentant les différents secteurs :
 - A - Académie de Nantes
 - B - Académie de Rennes
 - C - Secteur Centre Nord
 - D - Secteur Sud

auxquels il faudra ajouter

- Les Présidents Organisateurs du Congrès (année « n-1 », année « n » et année « n+1 »)
- le Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique ou son représentant
- le représentant des Directeurs diocésains (Directeur Diocésain du diocèse du Président en exercice).

soit 7 membres.

Pierre DROUET propose l'appel de candidatures au premier Conseil d'administration de la FNAREC.

Sont élus à l'unanimité les membres suivants :

pour

- L'Académie de Nantes : André DESCOUSSE
- L'Académie de Rennes : Pierre-Marie MARTIN
- Le secteur Centre Nord : Jean PODEVIN
- Le secteur Sud : Jean NAUD

pour

- Les Présidents : Anna DZIERZEK de l'AREC Nord (n-1)
Pierre DROUET de l'AREC Sarthe (n)
ALLAIN Bernard de l'AREC de Paris (n+1)

Une dernière décision : le Prochain congrès se déroulera à Paris en 2011. Pour 2012 demande sera faite à l'AREC 33 (Bordeaux)

Le prochain Conseil d'administration est prévu dans la 1^{ère} quinzaine de Décembre 2010 à la Direction Diocésaine du Mans. C'est alors que des propositions seront faites puis transmises concernant le montant des cotisations.

Le conseil s'est ensuite réuni pour élire son bureau :

- Président : Pierre DROUET
- Vice Président : Jean PODEVIN
- Secrétaire : André DESCOUSSE
- Trésorier : Jean NAUD

Pierre DROUET se charge des déclarations légales auprès de la Préfecture de Paris et du Journal Officiel.

Au Mans, le 30 septembre 2010

Conforme aux contenus et débats :

Le secrétaire de séance
Jean PODEVIN

Le Président
Pierre DROUET